

BIENVENUE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET
SPORTS SOUS-MARINS COMITÉ
DÉPARTEMENTAL HAUTE-VIENNE

LUNDI 04 AVRIL 2022 – 20H

MAISON DES SPORTS
VILLE DE LIMOGES

Comité directeur de la fédération
française d'études et sports sous-marins
comité départemental Haute-Vienne
CODIR FFESSM CODEP 87



FFESSM

HAUTE-VIENNE | 87



BIENVENUE AU 3IEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

COMITÉ DIRECTEUR ÉLARGI:

- AUX PRÉSIDENTS DES CLUBS ET SCA FFESSM DE LA HAUTE-VIENNE
- AUX PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

TROISIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

MEMBRES DU BUREAU:

Lazeiras Aurélien - Président

Migout Nadia - secrétaire générale

Delahaye Pascal - Trésorier

Nevoit Béatrice - secrétaire générale adjointe

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR:

Alouis David

Duloisy Patrice

Mandavy Patrick

Orabona Olivier

Arvy Jean-François

Farge Michel

Marmisse Carole

Pauzet Franck

Clottes Jacques

Fournier Martine

Marty Pierre

Rambis Roland

Delahaye Pascal

Hamelin Pascal

Migout Nadia

Rebeyrol Daniel

Desserprix Aurélien (SCA)

Lazeiras Aurélien

Nevoit Béatrice

Valade Éric

TROISIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS INVITÉS:

Apnée, le vice-président, Jean-Pierre Marcheix: apnee@codep87.fr

Archéologique subaquatique : Letuppe Jonathan archeologie@codep87.fr

Environnement et Biologie subaquatique : Bonnet Christine biologie@codep87.fr

médicale : Jean-François Pons medicale@codep87.fr

Nage avec palmes : Béatrice Nevoit nap@codep87.fr

Plongée sportive en piscine : Patrick Mandavy psp@codep87.fr

Technique plongée sous-marine : Rambis Roland technique@codep87.fr

Tir sur cible subaquatique : Marty Pierre tsc@codep87.fr

juridique:

TROISIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

PRÉSIDENTS DE CLUBS INVITÉS:

2870045	ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	Duloisy Patrice
2870082	CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	Rebeyrol Daniel
2870083	C.S. D'AIXE S/VIENNE	Clottes Jacques
2870125	C.A.S. - EGF LIMOGES	Travers Michel
2870139	ASPTT LIMOGES	Valade Éric
2870190	HOMMES GRENOUILLES DU C.A.P.O.	Plainemaison Wyniger Martine
2870221	RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	Hamelin Pascal
2870235	LIMOGES PLONGEES SS MARINE	Mandavy Patrick
2870245	PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	Gantheil Fabrice
2870264	ABYSSES CLUB	Migout Ludovic
2870290	TEAM EANX	Lavigerie Pascal
2870309	AIGA BLUIA PLONGEE	Monteil Bruno
2870323	ABC PLONGEE 87	Arvy Jean-François
0287024C	SUB2O	Desserprix Aurélien

TROISIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

INVITÉE:

- Isabelle Anglard - Vice-présidente commission Biologie et environnement subaquatique FFESSM CODEP 87 pour la présentation du projet sur les bivalves

TROISIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

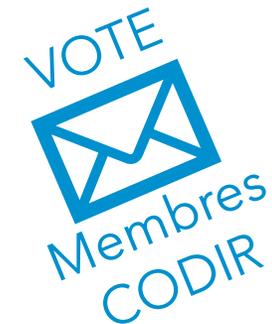
MEMBRES ABSENTS ET EXCUSÉS CE SOIR:

- Jean-François Arvy - Membre CODIR - président club
- Martine Fournier - Membre CODIR
- Patrice Duloisy - Membre CODIR - président club
- Pierre Marty - Membre CODIR - président commission
- Franck Pauzet - Membre CODIR

APPROBATION DU PV DU CODIR DU LUNDI 17 JANVIER 2022

Merci au secrétariat général pour sa rédaction

Disponible sur le site www.codep87.fr



Ordre du jour

- Les licences 2021/2022.
 - Montulat,
 - Les travaux le point à date.
 - Installation d'une centrale photovoltaïque, signature notaire
 - Aménagements : Discussion autour des tables « pique-nique »
 - Mise en place GT pour DSA sur site (intérêt, faisabilité, financements)
 - Paroles aux commissions.
 - Forum des associations de la ville Limoges
 - Ville de Limoges, nouveaux directeurs des sports
 - Limoges Metropole : demande de créneaux / Partenariat avec l'aquapolis, Le bassin multifonction,
 - Calendrier
- Actualités CSNA et FFESSM.
CTAS: présentation de la campagne 2022
Questions diverses.

Rapport des licences - 02-87-0000 - Haute-Vienne

Saison 2021/2022 – extraction au **01/04/2022**

N° structure	Nom structure	Adulte	Junior	Enfant	Homme	Femme	Total
02870045	ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	38	0	3	29	12	41
02870082	CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	82	5	2	61	28	89
02870083	C.S. D'AIXE S/VIENNE	57	5	0	41	21	62
02870125	C.A.S. - EGF LIMOGES	11	0	0	7	4	11
02870139	ASPTT LIMOGES	84	10	6	62	38	100
02870190	HOMMES GRENOUILLES DU C.A.P.O.	20	1	0	16	5	21
02870221	RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	16	0	0	16	0	16
02870235	LIMOGES PLONGEES SS MARINE	31	1	0	28	4	32
02870245	PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	21	4	1	18	8	26
0287024C	SUB2O	29	1	0	21	9	30
02870264	ABYSSES CLUB	11	2	1	12	2	14
02870290	TEAM EANX	7	0	0	7	0	7
02870309	AIGA BLUIA PLONGEE	29	1	0	24	6	30
02870323	ABC PLONGEE 87	27	1	2	16	14	30
	TOTAUX :	463	31	15	358	151	509

Rapport des licences - 02-87-0000 - Haute-Vienne Saison 2021/2022 – extraction au 01/04/2022

Novembre 2021: **321** licenciés,
Janvier 2022: **449** licenciés,
Avril 2022: **509** licenciés,

Ça remonte! C'est bon signe un objectif de 550 licenciés est envisageable, un retour complet la saison 2022/2023

Pour information:
1^{er} février 2021: **375** licenciés
25 avril 2021: **407** licenciés

Mise à jour

Notre site web www.codep87.fr à évolué avec quelques mises à jour:

- Organigramme,
- Statuts
- Règlement
- Convention

Les statuts votés lors de la dernière AG sont déposés à la préfecture de la Haute-Vienne

Rendez-vous avec la ville de Limoges

Le 14 avril 2022 échange entre le président FFESSM
CODEP 87 et le nouveau directeur des sports de la ville de
Limoges

MONTULAT, FACTURE D'EAU

Après plusieurs années...

MONTULAT,

Les travaux, le point:

Le visuel actuel se rapproche de la projection 3D

Déjà beaucoup de bon retour



MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

- Les travaux avancent (Photos du 04 04 2022)

MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

- Les travaux avancent (Photos du 04 04 2022)

MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

Parole à Pascal Hamelin

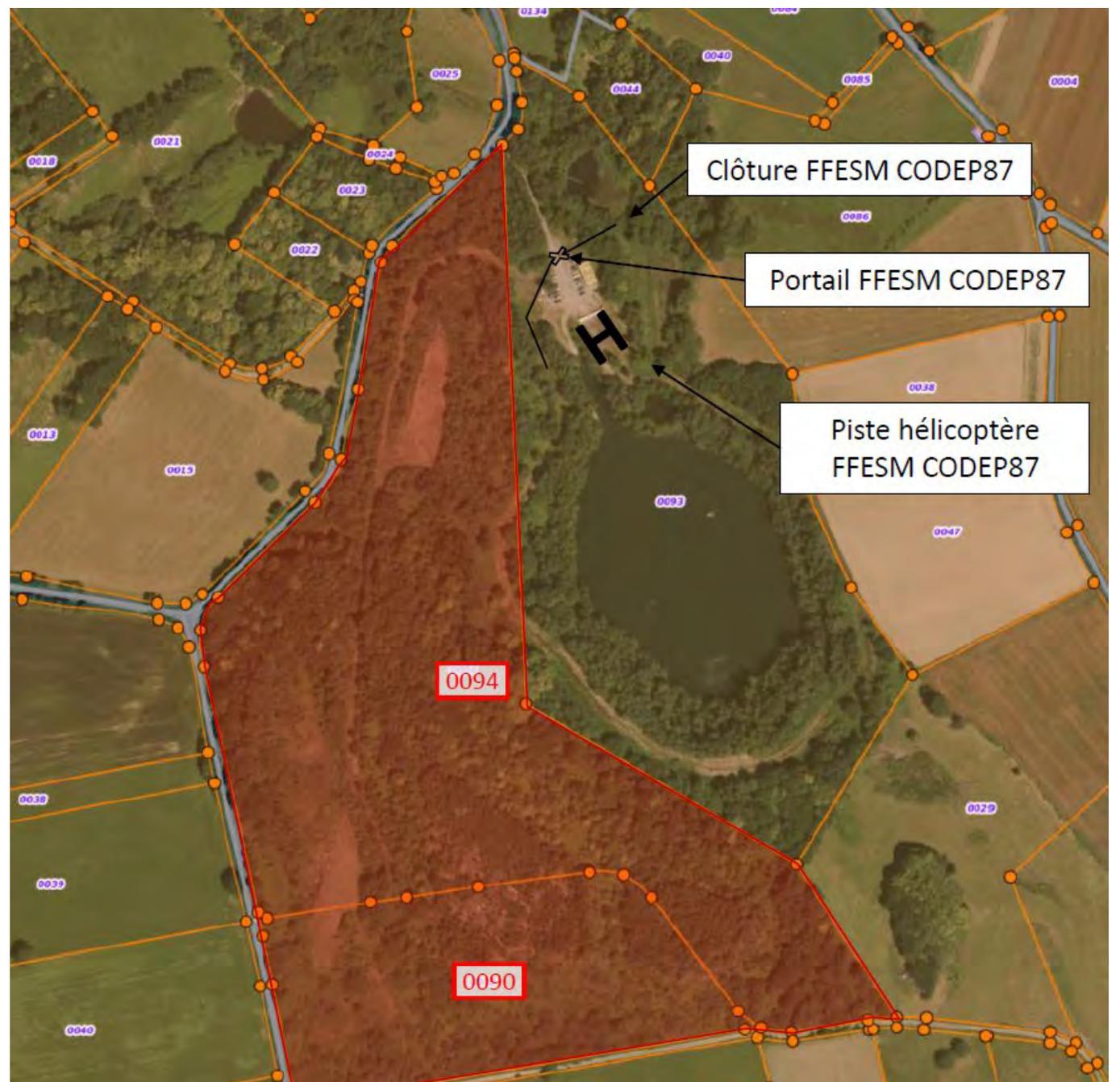
chef de projet de la construction

MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Suite aux conclusions du CODIR FFESSM
CODEP 87 du Lundi 14 Juin 2021
transmissent au maire par email le 19 juin
2021

Suite à la présence de Monsieur le Maire
de Saint-Sornin Leulac au codir du 17
janvier 2022

Suite a la réception des compléments
d'informations et sa diffusion par email au
membre du CODIR le 10 février 2022



MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Vote a distance par la plateforme Balotilo vendredi 18 février 2022 à 20h00

Cher membre du CODIR FFESSM CODEP 87 Suite à notre réunion du 17 janvier 2022 (présentation et compte-rendu disponible sur notre site web) Des compléments de réponses concernant l'implantation de la centrale photovoltaïque ont été demandés à la Mairie de Saint Sornin Leulac et Urba Solar. Vous trouverez les nouveaux éléments de réponses en date du 10 février 2022 dans le courriel transmis ce jour. Voici la demande de délibération : *Vote sur l'autorisation du président FFESSM CODEP 87, ou son représentant, à signer l'acte notarié concernant l'implantation de la centrale photovoltaïque*

- Le « oui » l'emporte à 82% sur le « non » (18%).
- Nombres de voix :
- Oui : 14
- Non : 3
- Ne se prononce pas : 0

MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Signature chez le notaire entre les parties prenantes:

Vendredi 15 avril 2022 matin à Saint Sornin Leulac.

AMÉNAGEMENTS MONTULAT: DISCUSSION AUTOUR DES TABLES « PIQUE-NIQUE » RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL NADIA MIGOUT ET MARTINE FOURNIER



AMÉNAGEMENTS MONTULAT: DISCUSSION AUTOUR DES TABLES « PIQUE-NIQUE »

RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL
NADIA MIGOUT ET MARTINE FOURNIER

Budget : 600 €

Tables de pique-nique en bois avec bancs, au moins 3

Contact avec :

1. [Tables de pique nique - Espace urbain \(espace-urbain.fr\)](http://espace-urbain.fr): 555€/Table
2. [Fondation des mais de l'atelier \(ESAT La Ribière\)](http://ESAT La Ribière) : 550€/Table
3. Les tables de pique-nique.fr : 349,95€/Table
4. Leroy Merlin : 210 €/Table

Après discussion du CODIR prise de décision et vote



AMÉNAGEMENTS MONTULAT: DISCUSSION AUTOUR DES TABLES « PIQUE-NIQUE »

Belle table forestière en pin du nord de l'Europe FSC traité en autoclave. Ce traitement augmente la durée de vie du bois et sa résistance aux moisissures, aux champignons et aux parasites. Cette table très qualitative a une épaisseur de bois de 42 mm. Ses dimensions extérieures sont de Long. 177 x Larg. 154 x H70 cm. Elle dispose également de 2 bancs rabattables permettant d'éviter que l'humidité ne se dépose sur les assises la nuit. Ce produit est garanti 10 ans.



Les deux bancs sont rabattables, cela permettant d'éviter que l'humidité ne se dépose sur les assises la nuit. L'épaisseur de bois est de 42 mm. Ce produit a été fabriqué soigneusement, avec l'amour de la nature, du détail et de l'artisanat.

MONTULAT: DÉFIBRILLATEUR SEMI AUTOMATIQUE DSA / DAE

Des volontaires pour un groupe de travail:

- Pertinence / intérêt?
- Recherche de financement possible?
- Choix du matériel?
- Entretiens?



MONTULAT SAMEDI 12 JUIN 2022: NETTOYAGE

Notre carrière à besoin de se refaire une beauté avant cet été.

Appel au bénévolat de chacun pour venir nettoyer Montulat le **samedi 12 juin** dans l'après-midi

La participation permet de ne pas payé une entreprise de nettoyage et ainsi contenir le cout de l'accès.

Inscription dans les jours à venir sur le site www.codep87.fr

PAROLES AUX COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES



ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES

SAISON BIO 2021-22



Formation Plongeur Bio 1

Cours théoriques sur 2 week-ends terminés . 9 inscrits.

- session commune avec commission Bio du Codep 23
- 1 week end bio de validation pb1 et pb2 2022 prévue 4 au 6 juin 2022 à Hendaye

ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES

SAISON BIO 2021-22



Formation Plongeur Bio 1

Cours théoriques sur 2 week-ends terminés . 9 inscrits.

- session commune avec commission Bio du Codep 23
- 1 week end bio de validation pb1 et pb2 2022 prévue 4 au 6 juin 2022 à Hendaye

ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES

SAISON BIO 2021-22 : .Sortie estran Oleron mars 2022



ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES ACTIONS BIVALVES D'EAU DOUCE 2022-2023



Vote à distance balotilo lundi 28 février 2022 à 20h00

Commission environnement et biologie subaquatique: Vote sur l'accord de principe pour l'élaboration d'une convention relative à l'acquisition de connaissances sur les bivalves d'eau douce

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 9

Non : 0

Ne se prononce pas : 1

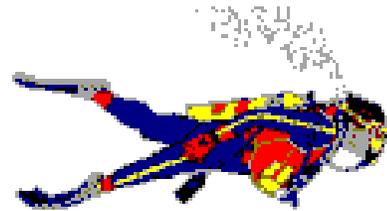
ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES ACTIONS BIVALVES D'EAU DOUCE 2022-2023 PARTICIPEZ À LEUR RECENSEMENT

Plusieurs espèces de moules d'eau douce sont en régression...

Les antennes départementales de France Nature Environnement souhaitent connaître l'état de leur population sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, pour 2022. Sont limités par leurs matériels de prospection.



Apprendre à les reconnaître
(1 à 2 h)



Participation !
Plongées en rivière,
canaux ou plans d'eau



Grande Mulette



Margaritifera margaritifera

ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES

ACTIONS BIVALVES D'EAU DOUCE 2022-2023

- UN RÉFÉRENT PLONGEUR POUR UN RÉFÉRENT ASSOCIATION NATURALISTE PAR DÉPARTEMENT CONCERNÉ
- UNE CONVENTION ÉTABLIE ENTRE LES PLONGEURS ET L'ASSOCIATION POUR DÉTERMINER QUI EST RESPONSABLE DE QUOI

L'association :

- détermine les sites de prospection
- obtient les autorisations d'accès
- assure la formation/sensibilisation pour la reconnaissance des bivalves
- est présent pour aider à l'identification les jours de prospection

Les plongeurs (Codep ou club) :

- vérifient l'accès et les conditions de plongée du site
- assurent l'ensemble des règles de sécurité pour plonger sur le site et la présence d'un DP (dont le contact avec les secours, la vérification des moyens de sécurité, l'apport du matériel de sécurité, ...)
- s'engagent à suivre la sensibilisation sur l'identification des bivalves

FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Grande
Mulette



Margaritifera
margaritifera



Plongeur
référént

Animateur
naturaliste

ENVIRONNEMENT
ET BIO
SUBAQUATIQUES

ACTIONS
BIVALVES D'EAU
DOUCE
2022-2023



ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES ACTIONS BIVALVES D'EAU DOUCE 2022-2023 PARTICIPEZ À LEUR RECENSEMENT

- POUR L'EX LIMOUSIN : L'ASSOCIATION = LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT
- LE PLONGEUR RÉFÉRENT : ISABELLE ANGLARD



=> réunion avec LNE

=> propositions de prospections (PMT) pour 2022

=> propositions de prospections bouteille pour 2023



Grande Mulette



Margaritifera margaritifera

ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE

Vote à distance balotilo lundi 28 février 2022 à 20h00

Commission Archéologie subaquatique: Délégation pour signer la demande d'autorisation d'opération de prospection archéologique subaquatique dans la rivière Vienne sur la commune de Limoges

Le « oui » l'emporte à 89% sur le « non » (11%).

Nombres de voix :

Oui : 8

Non : 1

Ne se prononce pas : 1



ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE



La 1ère session de formation au DecA (Découverte Archéologie) au sein du CoDep87 FFESSM s'est terminée samedi 19 mars 2022.

Un reportage de 2min 30 sur notre sur France 3 diffusé le 20 mars 2022.

<https://www.youtube.com/watch?v=gV57ixAfCq4>

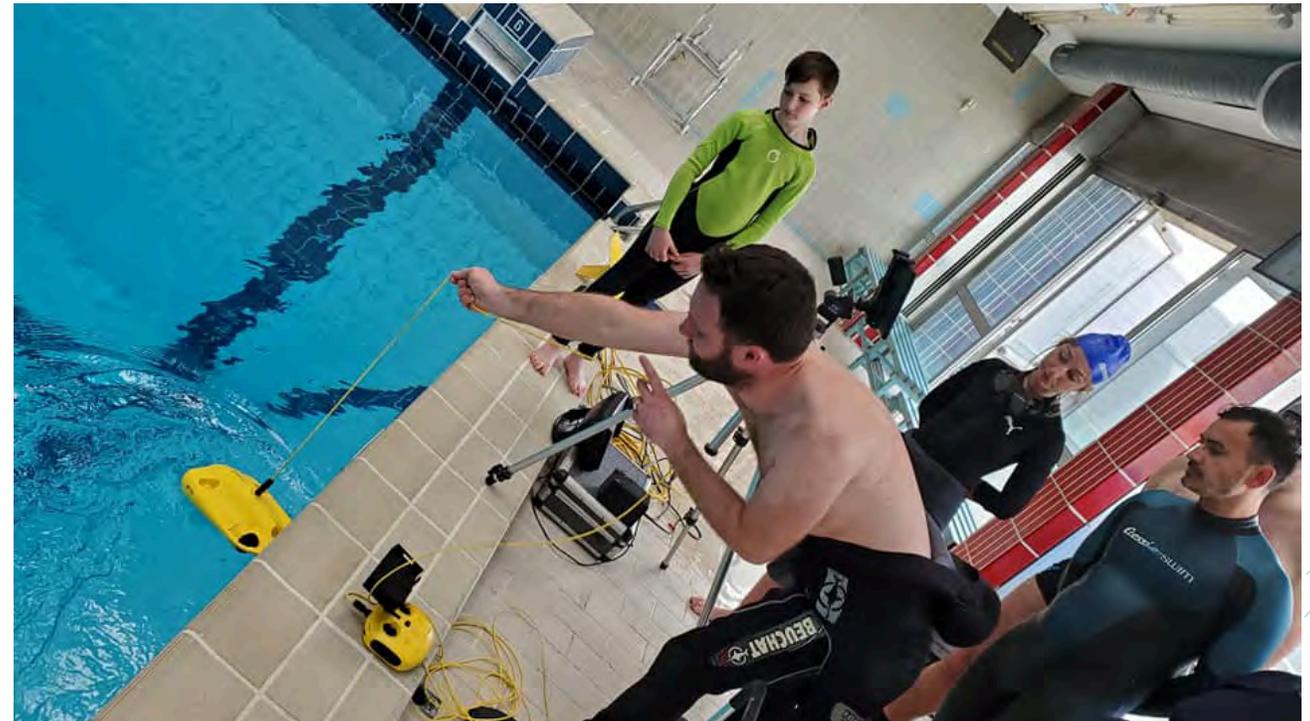
Cette session a permis à huit plongeurs de découvrir différents aspects de l'archéologie en milieu hyperbare: la réglementation, les outils (aspirateur à sédiments à eau, carroyages, etc.) et les méthodes de relevés (photogrammétrie, relevés au carroyage mobile ...). À cela s'est ajouté une présentation dans le dépôt archéologique du SRA de Limoges par Fabien Loubignac (DRAC - SRA site de Limoges).



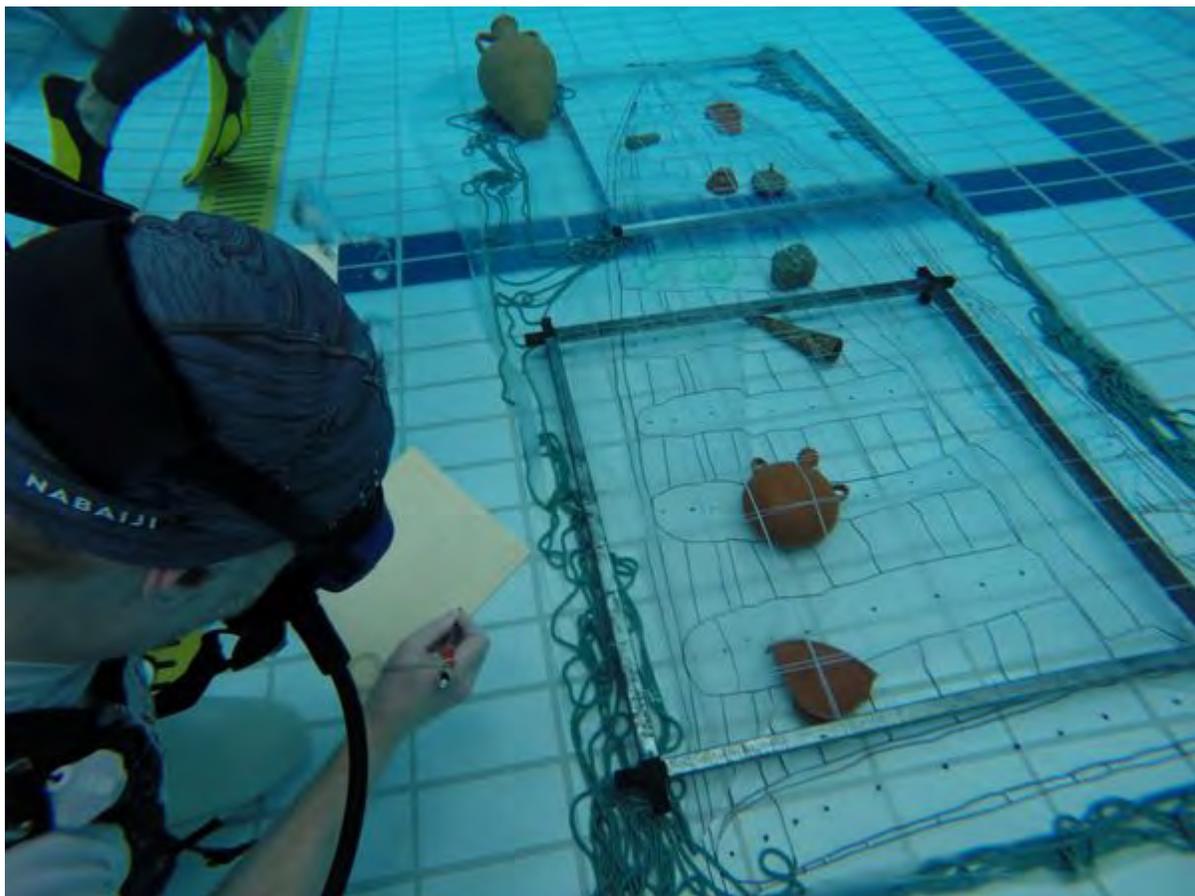
ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE

Un grand merci à Aurélien Lazeiras (Président du CoDep87 FFESSM) , à Fabien Loubignac et Jonathan Letuppe pour l'organisation de cette première formation...

Merci également aux participants: Ampoulie Mickael, Boumansoura Franck, Cayzac Yves, Dubos Olivier, Gauthier Thierry, Josien Viviane, Aurélien Lazeiras , Vainberg Morgane. Ainsi qu'au Président de la commission archéologique du CSNA FFESSM Patrice Claverie, N'tela Simon (stagiaire au SRA site de Limoges) et à Paul Loubignac (archéologue en herbe)...



ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE



D'autres sessions seront organisées pour le DECA, ainsi que pour le PA N1 (Plongeur Archéologue niveau 1) qui est dans la continuité du DecA... Nous vous communiquerons sur cette page les informations (dates, conditions, etc.) ainsi que sur les autres supports du CoDep87 et du CSNA.

ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE

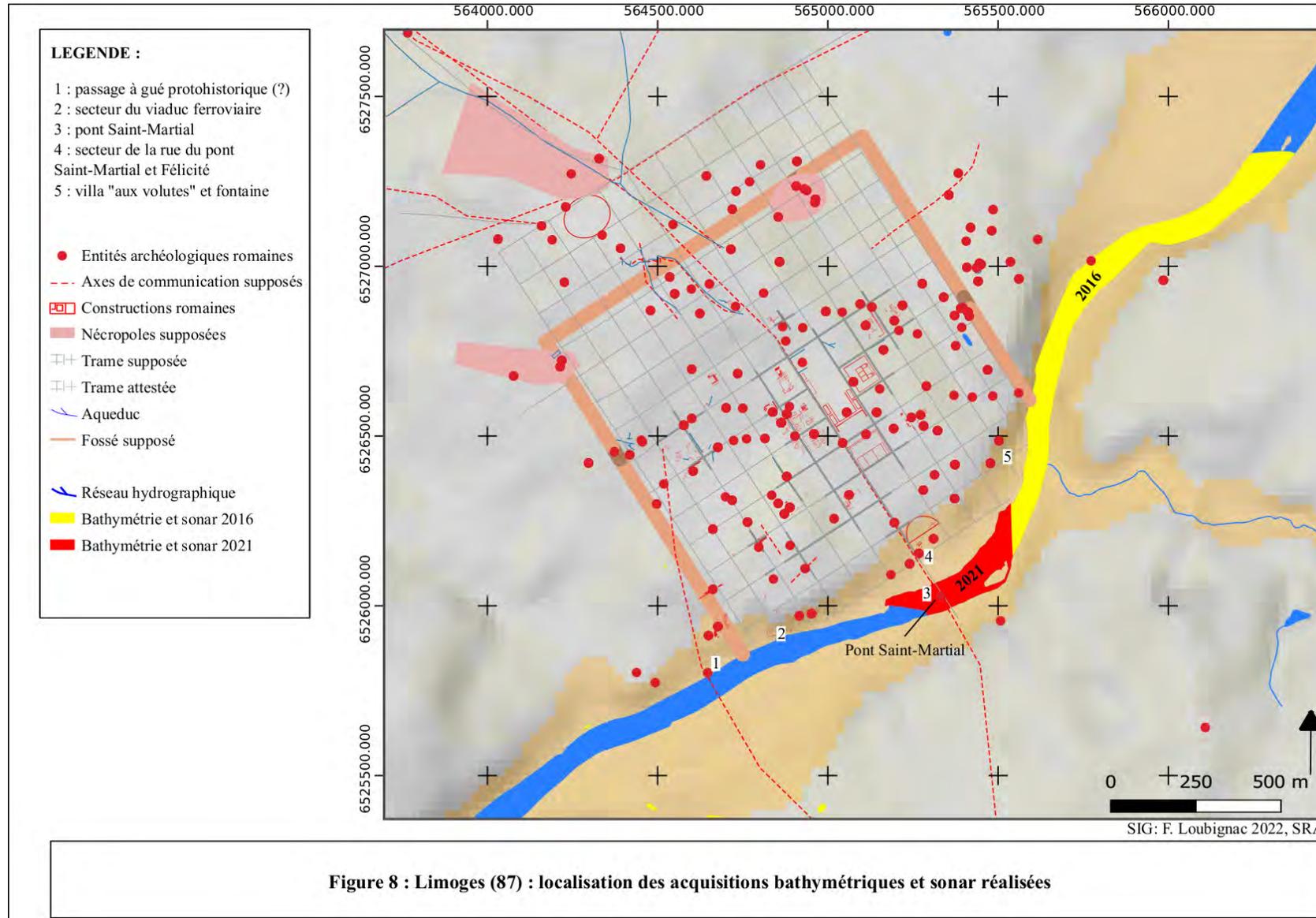


Figure 8 : Limoges (87) : localisation des acquisitions bathymétriques et sonar réalisées

ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE



Figure 9 : Limoges (87) : localisation de la zone 1 et de la zone à sonder

Archéologie subaquatique dans la Vienne, Pont Saint-Martial



Gratuit samedi 18 juin, dimanche 19 juin

Rive droite, Pont Saint-Martial.

ajouter

En rive droite, au niveau du Pont Saint-Martial. et piscine Beaublanc pour le 18 juin après-midi.



F. Loubignac, J. Letuppe 2020



Atelier

Chantier d'opération archéologique subaquatique

Pour la première fois, une opération d'archéologie subaquatique a lieu dans la Vienne, au niveau du Pont Saint-Martial. Venez découvrir pourquoi les archéologues s'intéressent à cette rivière au niveau de Limoges et le matériel qu'ils utilisent (drones sous-marin, sonar, etc.).

Gratuit

Tous publics

Scolaire : Élémentaire

dimanche 19 juin de 09:00 à 13:00 et de 14:00 à 17:00
samedi 18 juin de 09:00 à 13:00 et de 14:00 à 17:00

Ouverture pour les scolaires le vendredi 17 juin uniquement : réservation auprès de la direction culture et patrimoine de la Ville de Limoges.

Accessibilité : Difficultés motrices / fauteuil roulant, Handicap auditif

Plan d'accès



Atelier

Baptême de plongée archéologique

En partenariat avec la Fédération Française d'Études et des Sports Sous-Marins, le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC et la Ville de Limoges, un baptême de plongée vous sera proposé gratuitement à la piscine Beaublanc le 18 juin entre 14h et 17h. Vous évoluerez jusqu'à 4 m de profondeur vers des vestiges archéologiques immergés qu'il vous faudra relever comme le font les archéologues. Activité à partir de 8 ans, sauf contre-indications médicales, mineurs accompagnés (réservation obligatoire dans la limite des disponibilités et renseignements à : archeologie@codep87.fr)

Gratuit

Enfants, Famille, Adultes

samedi 18 juin de 14:00 à 17:00

ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE

Les journées de l'archéologie 18 18 19 juin 2022



ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE
HAUTE-VIENNE | 87

fédération française d'études et sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne - Lundi 04 avril 2022

MANNEQUIN SAUVETAGE PISCINE ADULTE - FERRON

Il est arrivé: a disposition!



COMMISSION TECHNIQUE – PLONGÉE SOUS-MARINE RÉSULTAT 2022 DE LA THÉORIE DU GUIDE DE PALANQUÉE N4 DE PLONGÉE SOUS-MARINE



Les compétences en plongée sous-marine s'étoffent en Haute-Vienne! Félicitation à 100% des candidats du comité départemental, **DAVID SAVARY ET PATRICK CHAZELAS** du Limoges plongée sous-marine LPSM ; **LUC MASSÉ ET NICOLAS BON** du Club subaquatique de Limoges CSL pour la réussite à l'examen théorique Guide de Palanquée niveau 4 d'Hendaye organisé par la commission technique régionale du comité subaquatique de Nouvelle-Aquitaine CSNA, décentralisé cette année à Angoulême dimanche 27 mars 2022.

Bonne continuation pour la pratique et l'examen à la Base Fédérale d'Hendaye.

COMMISSION TECHNIQUE – PLONGÉE SOUS-MARINE



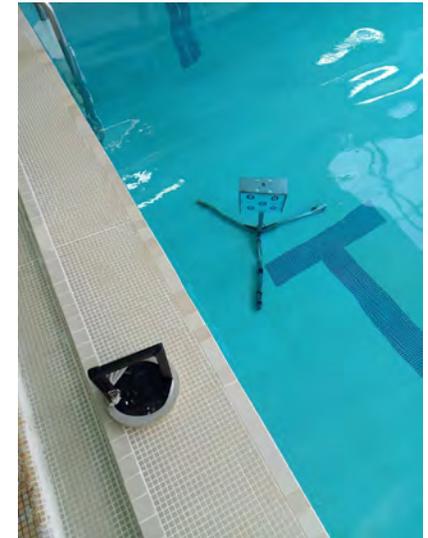
DÉVELOPPEMENT DE LA NAGE AVEC PALMES : UNE PREMIÈRE

- Les premiers entraîneurs de nage avec palmes sont en place dans notre département (ASORTF - Abysses - CSL - Aiga Bluia plongé - LPSM)
- L'autre mono-palme est arrivée ?
- Mise en place d'un RIFANAP pour la rentrée de septembre 2022



DÉVELOPPEMENT DU TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE PHOTO DE L'ENTRAINEMENT DU 20 MARS 2022

- Formation de Juge fédéral tir sur cible subaquatique:
- Une formation hybride (Visio le samedi 16 avril 14h/16h puis présentiel lors de la première compétition départemental TSC)
- première compétition départemental TSC en Juin 2022



DÉVELOPPEMENT DE LA PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE

Le 14 mars 2022: Une compétition régionale de plongée sportive en piscine PSP mémorable à Angouleme! Félicitations aux compétiteurs et aux équipes de PSP du comité subaquatique Nouvelle-Aquitaine CSNA qui ont permis ce grand moment sportif qualificatif pour le national. Reportage de France 3

<https://youtu.be/gghpLZ0VgYg>

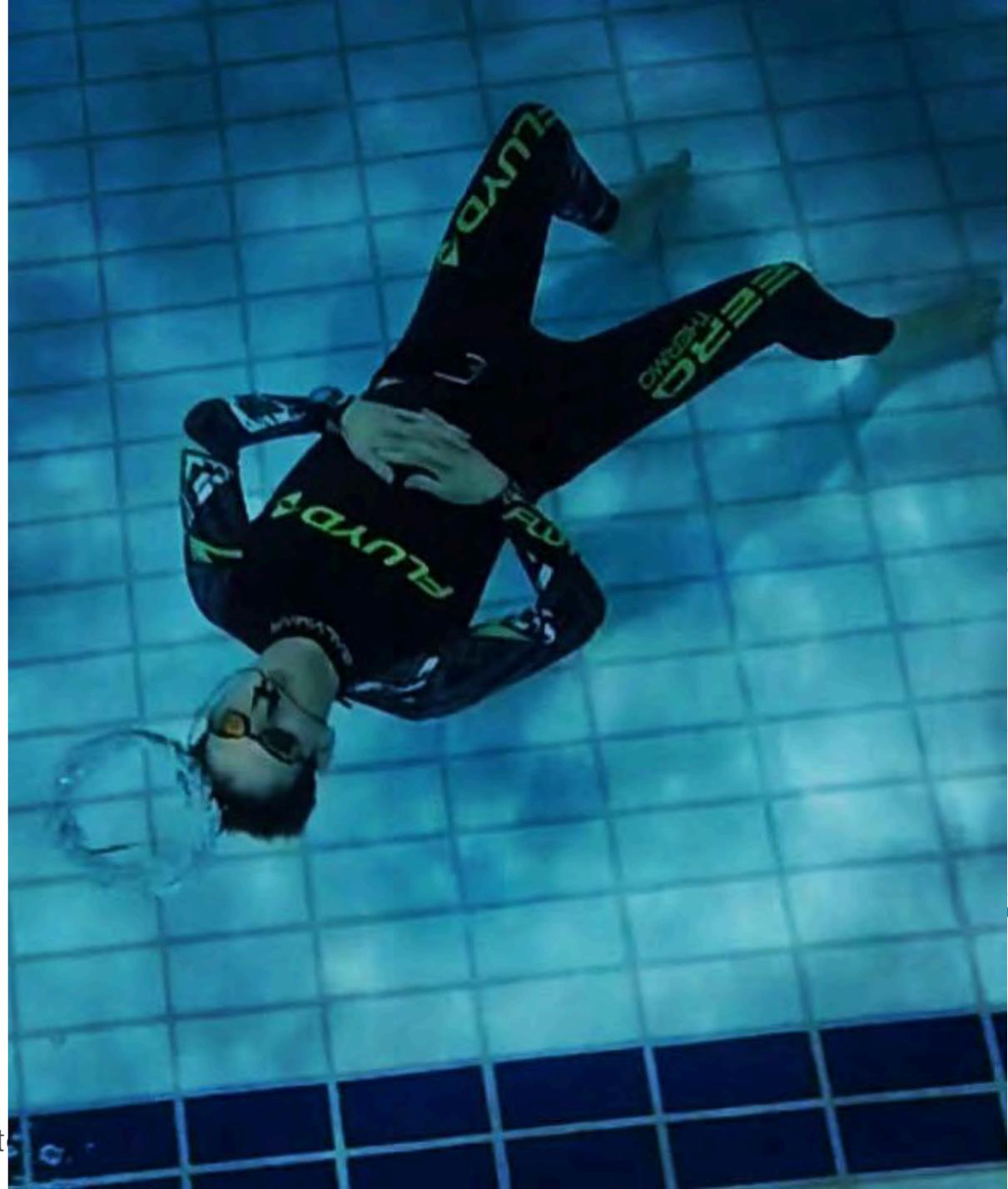
Un premier juge fédéral de PSP en Haute-Vienne

APNÉE

Des séances d'initiation et de démonstration possible dans tous les clubs de la Haute-Vienne sur simple contact apnee@codep87.fr voir la vidéo d'une de ces séances de découvertes <https://www.youtube.com/watch?v=XQ77oxMy8Cg>

Deuxième sortie fosse apnée prévue le 08 mai 2022, inscription sur le site a partir du 8 avril

Mise en place d'un RIFAA septembre 2022



DÉVELOPPEMENT DE L'APNÉE

Retour du groupe de travail sur le règlement de la pratique de l'apnée à Montulat. Le texte suivant est un document de travail non finalisé. Pour participer à l'évolution de ce document, vous pouvez contacter la commission apnée apnee@codep87.fr



Article 1 - Conditions d'accès au site

L'autorisation d'utilisation de la carrière de MONTULAT n'est accordée qu'aux clubs de plongée et SCA affiliés à la FFESSM ayant signé la convention d'utilisation de la carrière du CODEP 87plongée FFESSM et à jour de leur cotisation sauf dérogation (pompiers, gendarmerie ...). Les autres organismes certificateurs ne sont pas admis sur le site sauf si la structure est adhérente à la FFESSM. Les plongées se déroulent sous l'entière responsabilité du club autorisé à pratiquer l'activité.

Article 2 - Conditions de pratique en apnée

Sont autorisés à pratiquer des activités fédérales sur le site, les titulaires d'une licence fédérale FFESSM à jour et membres d'un club ayant signé la convention d'utilisation de la carrière et à jour de sa cotisation vis-à-vis du CODEP 87.

Chaque plongeur devra être en possession de :

- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée, datant de moins de 1 an
- D'un document fédéral attestant de son niveau d'apnée signé par un instructeur ou moniteur fédéral s'il en possède un.
- Chaque plongeur devra être équipé à sa mise à l'eau d'une combinaison (type apnée ou scaphandre), de masque ou lunettes, de palmes, d'un tuba, et d'un lestage lui assurant une flottabilité positive en surface.
- Chaque plongeur devra être équipé d'un T shirt de coloris clair (type lycra fluo) pardessus sa combinaison permettant le repérage
- La zone d'évolution devra être balisée par une bouée.
- Pour une profondeur égale ou supérieure à 10 mètres, le stagiaire devra posséder au poignet une longe reliée à une corde de sécurité mise en place et prévue à cet effet, donc de rester en contact permanent avec les surveillants.
- Les binômes devront maîtriser la même profondeur.
- Ne pas utiliser les mêmes sites que les plongeurs scaphandre

DÉVELOPPEMENT DE L'APNÉE

Retour du groupe de travail sur le règlement de la pratique de l'apnée à Montulat. Le texte suivant est un document de travail non finalisé. Pour participer à l'évolution de ce document, vous pouvez contacter la commission apnée apnee@codep87.fr



Avec les restrictions suivantes :

- Entre 0 et la zone des 20 mètres effectif maximum de 4 binômes encadrement non compris
- Entre 20 et 30 mètres effectif maximum de 2 binômes encadrement non compris et mise en place de l'atelier en conformité avec les spécificités de plongées profondes en carrière. Il s'agit d'assurer par des moyens simples (hors contrepoids) la sécurité des Apnéistes capables et désirant aller à ces profondeurs.
 - 1 bouée ronde balise l'apnée
 - 1 système de poulie suspendu à la bouée
 - 1 Bout Laisse de sécurité de Diam 10 ou 12 mm
 - 1 Arrêt de laisse au fond (tube PVC+ balle tennis)
 - 1 Poids de 6 kg max au fond
 - 1 Repère de fond clignotant (lampes flash)
 - 1 Malette O2 prête sur le bord
 - 2 Apnéistes de sécurité (tous les 2 équipés de bipalmes, d'une combinaison et de plombs)
 - Un des apnéistes de sécurité aura la mission :
 - De contrôler la descente, en ayant la main sur le câble.
 - D'aller systématiquement rechercher l'apnéiste à mi profondeur. Son départ devant se faire dès que le demi-tour est effectué.
 - Sa mission est également de s'assurer de la bonne réalisation du protocole de sortie, et éventuellement d'intervenir dans toutes ces phases ou sur demande de l'autre apnéiste
 - L'autre apnéiste a pour mission de :
 - Vérifier le temps d'apnée et de le comparer à la vitesse normale de descente de 1m/s
 - D'envoyer l'apnéiste de sécurité surface chercher le « performeur » si le timing ne lui semble pas correct ou au moindre doute.

DÉVELOPPEMENT DE L'APNÉE

Retour du groupe de travail sur le règlement de la pratique de l'apnée à Montulat. Le texte suivant est un document de travail non finalisé. Pour participer à l'évolution de ce document, vous pouvez contacter la commission apnée apnee@codep87.fr



Article 3 - Conditions d'encadrement

L'encadrement technique de la plongée libre sera assuré par des enseignants fédéraux qualifiés, à savoir :

- **Initiateur - Entraîneur 2**, enseignement jusqu'à 15 mètres si présence d'un M.E.F.1 au minimum sinon enseignement jusqu'à 6m.
- **Moniteur Entraîneur Fédéral 1^o degré Apnée (M.E.F.1)** ou Moniteur Fédéral de Pêche Sous-marine, enseignement jusqu'à 25 mètres.
- **Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré (M.E.F.2)**, enseignement jusqu'à 40 mètres.
- Le rôle de « **RESPONSABLE SITE** » sera attribué en priorité au M.E.F.2 puis au M.E.F.1,

Article 4 - Rôle des directeurs de plongée apnée

Vérifier la présence et l'état de fonctionnement du matériel de sécurité dont l'oxygénothérapie.

Mettre en place des ateliers d'Apnée permettant de pratiquer en toute sécurité

D'assurer de la conformité des documents nécessaires à la pratique de chacun des plongeurs.

Organiser et fixer les caractéristiques de la plongée, notamment en remplissant la feuille de sécurité

DÉVELOPPEMENT DE L'APNÉE

Retour du groupe de travail sur le règlement de la pratique de l'apnée à Montulat. Le texte suivant est un document de travail non finalisé. Pour participer à l'évolution de ce document, vous pouvez contacter la commission apnée apnee@codep87.fr



Article 5 - Aspects « sécurité »

Sécurité surface : Présence d'un plongeur en surface prêt à intervenir, en descendant en apnée (combinaison + palmes + masque + tuba + lestage).

Matériel : il est défini par le Code du Sport et ses annexes. En plus de se munir du matériel d'assistance et de secours conformément aux [articles 322-78-1/-2/-3 du Code du sport](#), la bouteille « d'air de secours adaptée aux plongées effectuées » devra être présente au plus proche de la zone de plongée.

Chaque plongeur devra respecter :

Le Code du Sport (dernière version en vigueur), relatif aux règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisirs en plongée autonome à l'air et aux mélanges autres que l'air.

Communication

Le **directeur de plongée** devra s'assurer de l'efficacité des moyens de communication permettant de prévenir les secours.

Article 6 - Acceptation d'utilisation

Conformément à l'article 3, l'utilisation de la carrière implique de fait l'acceptation des conditions imposées par le CODEP 87.

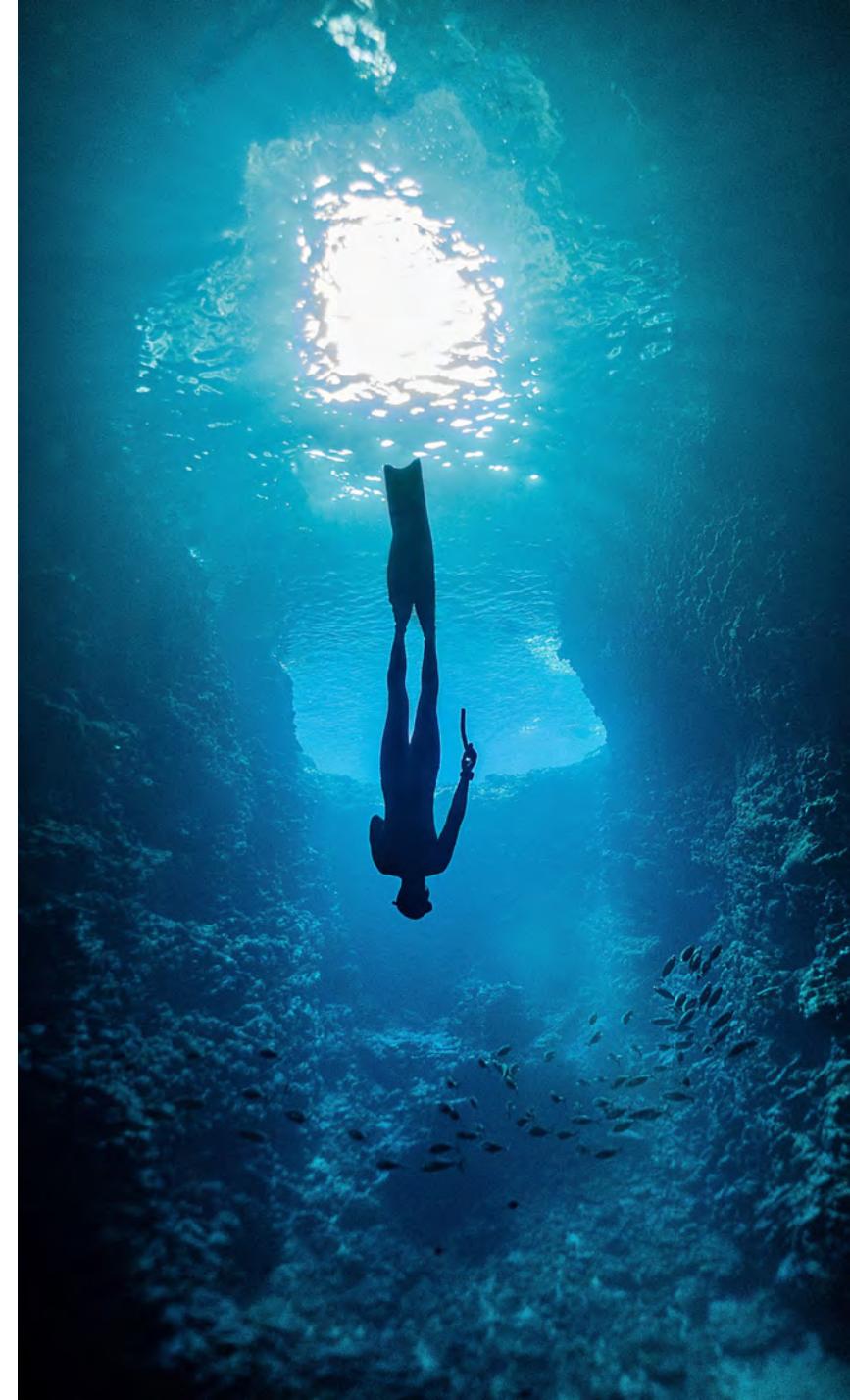
Article 7 - Sanctions

Tout manquement aux Arrêtés, aux Règlements Fédéraux et au présent Règlement Intérieur en vigueur fera l'objet de sanction allant du simple avertissement à l'exclusion du licencié ou du club.

SUBVENTION CTAS: CHAQUE CLUB DE LA HAUTE-VIENNE PEUT FAIRE FINANCER UNE OU PLUSIEURS ACTIONS



- la FFESSM vient de nous informer de l'ouverture de la campagne de demandes subvention ANS.
- Vous trouverez ci-dessous le lien sur lequel vous pourrez télécharger les éléments et documents qui concerne la campagne 2022. <https://ffessm.fr/ans-appels-a-projets/subventions-parts-territoriales-2021-ans>
- La campagne est officiellement ouverte jusqu'au 8 mai.
- Référente Haute-Vienne Nadia Migout : secretaire@codep87.fr
- Merci de poser vos questions, à Nadia, avec l'aide du conseil technique sportif David Bonnet, ils répondront à vos questions



PARTENARIAT AVEC L'AQUAPOLIS: LE BASSIN MULTIFONCTION

- Fermeture de l'aquapolis du 04 au 10 avril 2022 pour les championnats de France de natation
- Retour de l'utilisation du bassin multifonction (retrait temporaire du système permettant de modifier la profondeur)
- Travaux de remise en état prévus fin 2022 (probablement octobre/, novembre)



FINANCEMENT LIGNE D'EAU AQUAPOLIS PAR LIMOGES MÉTROPOLE

- Demande de financement de 2 lignes de 50m pour la nage avec palmes
- Demande de financement de 2 lignes de 50m pour l'apnée



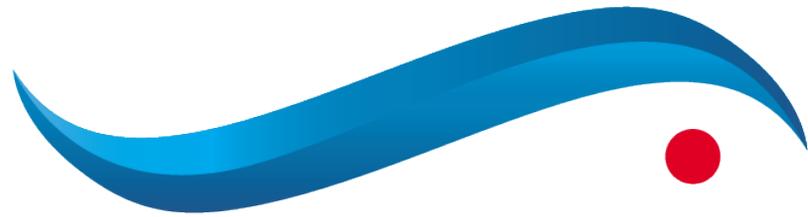
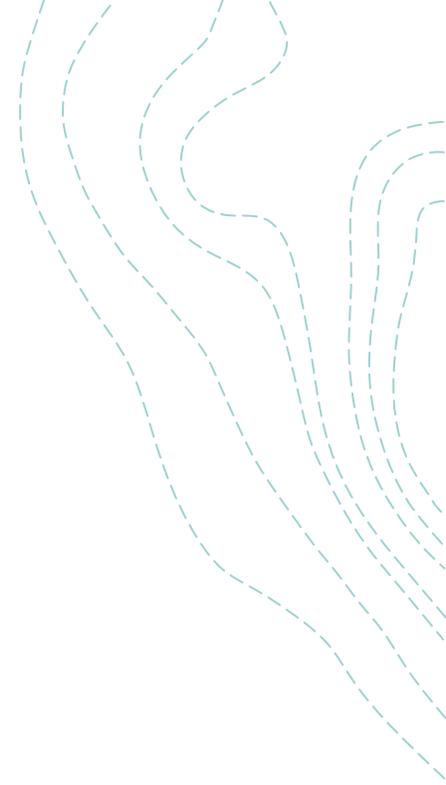


CALENDRIER 2021/2022



- Fosse d'apnée à Montluçon 8 mai 2022
- Nettoyage Montulat: samedi 12 juin sur l'apm
- **Prochain CODIR lundi 13 juin ou 20 juin 2022 20h ?**
- Journée mondiale de l'archéologie 17/18 juin 2022
- Forum des associations GT (3/4 septembre 2022 ??)
proposition du president du CSL de présenter leur bateau
- Date d'inauguration du nouveau vestiaire de Montulat 10 septembre 2022???
- **Prochaine AG ordinaire lundi 10 octobre 2022 19h**
- Janvier 2024 : année olympique, Mise en place GT pour descente de la Vienne





FFESSM



HAUTE-VIENNE | 87

QUESTIONS DIVERSES

DÉVELOPPEMENT JEUNE - RÉFÉRENT

Pour ceux qui ne me connaissent pas je suis Justine DUPRAT, responsable du développement des jeunes au niveau du CSNA. Je suis à votre disposition si vous avez des projets, des envies ou des questions concernant nos petits jeunes.

Vous pouvez me joindre aux coordonnées suivantes : 06.19.46.03.27 jeune.csna@gmail.com

Je reviens vers vous en cette début d'année pour notre développement auprès des jeunes. Afin de faciliter la communication, pouvez-vous me communiquer **un référent jeune pour chaque département** s'il vous plait.

Il me faudrait :

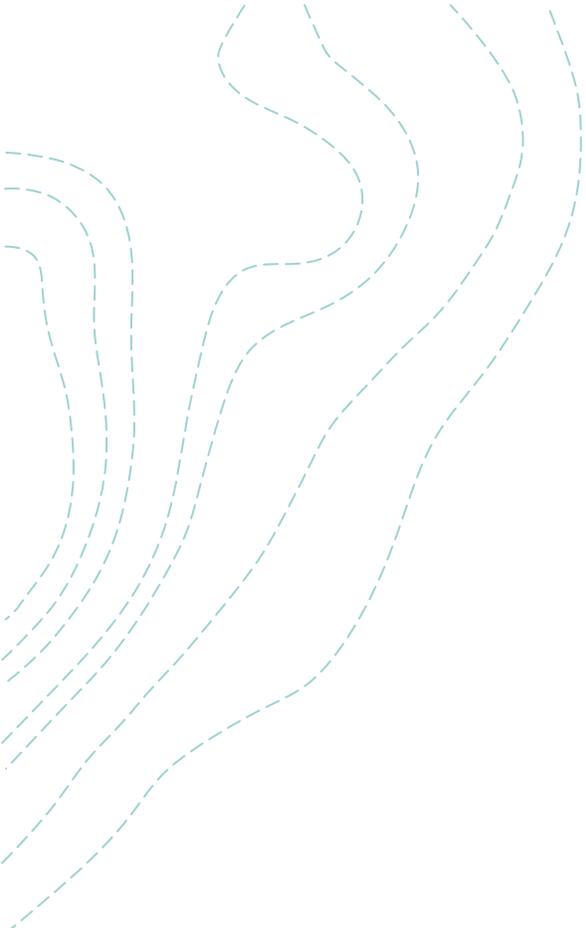
Nom - Prénom

Commission/Spécialité sub aquatique

Numéro de téléphone

Adresse mail

Merci à vous pour votre aide et votre implication



**MERCI,
À BIENTÔT !**

fédération française d'études et sports
sous-marins comité départemental
Haute-Vienne - Comité directeur - Lundi
04 avril 2022

